

Tour du lac d'Aiguebelette

Règlement

Nom de l'événement : « Tour du lac d'Aiguebelette »

Type : Course à pied, « Running Hors Stade »

Lieu : Aiguebelette (73610 – Savoie – Auvergne Rhône Alpes – France)

Date : 04 Juin 2023

Édition : 38ème

Parcours

- Distance : 17km
- Dénivelé : 50m
- Terrain : Course à pied sur route
- Heure de Départ : 9h00
- Lieu de Départ et Arrivée : Base d'Aviron du Lac d'Aiguebelette – 73470 Novalaise (73-Savoie_FRANCE)

Localisation du lieu de départ

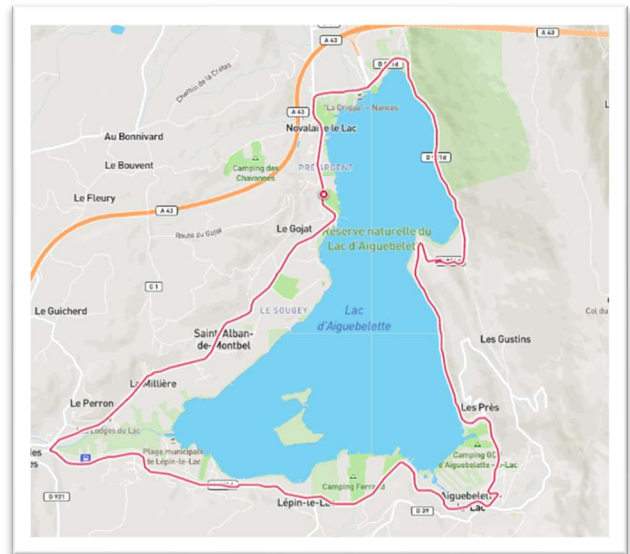
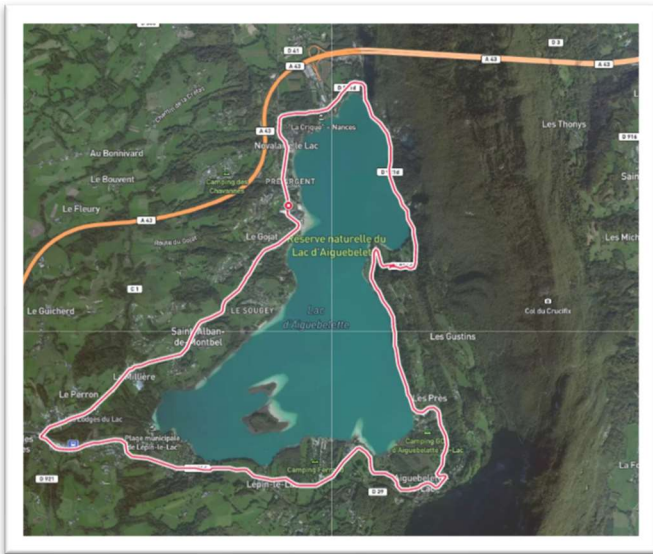
Base Départementale d'Aviron du Lac d'Aiguebelette

1003 Route des Plages, 73470 Novalaise

Coordonnées GPS : 45.564692, 5.796148



Plan et profil :



Organisateur :

Association « Tour Lac Aiguebelette- TLA »

Conditions de participation :

La participation à la manifestation est conditionnée à :

- Catégorie d'âge : Course ouverte à tous, à partir des juniors nés en 2006 et avant.
- Certificat médical : conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :
 - d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
 - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
 - ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de 21€ jusqu'au 15/05/2023 puis 24€ du 15/05/2023 au 30/05/2023 à 9h.

L'inscription comprend :

- L'accès à la course, temps et classement officiel personnel
- L'accès au ravitaillement pendant la course, le buffet à l'arrivée
- Le Tee Shirt souvenir

Inscriptions

Le nombre maximum de participant est fixé à 1000 participants. Dès que le nombre de 1000 inscriptions (dossier "Complet") est atteint, les inscriptions "Incomplètes" seront rejetées.

Aucune inscription après la date de clôture des inscriptions en ligne fixée au 30 mai 2023 à 9h.

Aucune inscription sur place.

Dans le cas où une limitation du nombre de participants était imposée dans le cadre d'un impératif sanitaire, la participation serait appliquée sur la date d'inscription du participant et du statut « Complet » de son dossier. Les premiers inscrits « Dossier – Complet » étant les premiers à pouvoir participer.

Clôture des inscriptions :

La clôture des inscriptions est fixée au 30 mai 2023 à 9h, ou lorsque la limite est atteinte (fixé dans les conditions de l'article précédent).

Mineurs :

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation. Modèle enregistré et proposé lors du processus d'inscription.

Dossard :

Le participant a la possibilité de fournir son certificat médical ou sa licence lors de son inscription. Si cela n'est pas le cas, son inscription sera classé « Incomplète ». Lors de la remise des dossards, le participant dont le dossier est « Incomplet », doit présenter une copie de ce document, qui sera conservé par l'organisation. Aucun dossard ne pourra être donné sans présentation de ce document.

Attention, lors de la remise des dossards à la maison du lac, seuls les inscriptions « complètes », pourront récupérer leur dossard.

Le retrait des dossards aura lieu :

- Office de Tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette, Cusina, 73470 Nances (à la sortie du péage)
 - Du Mardi 30 mai au vendredi 2 juin (9h/12h30-14h/17h30) _ Dossier « Complet » uniquement
- Base d'aviron du lac d'Aiguebelette
 - Le samedi 3 juin de 14h à 18h
 - Le dimanche 4 juin à partir de 7h00

Les dossards peuvent être récupérés par une tierce personne.

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Matériel de sécurité :

Conseillé au participant : réserve d'eau, couverture de survie, sifflet, téléphone portable. Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification du participant.

Abandon :

En cas d'abandon, il est impératif de rendre son dossard au Poste de Contrôle et/ou au bénévole le plus proche et/ou de prévenir par téléphone le PC Secours afin d'éviter des recherches inutiles. Si un concurrent abandonne la course sans prévenir et que l'organisateur procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un coureur l'exigent, l'organisateur a tout pouvoir de contraindre le concurrent à l'abandon.

Cession de dossard :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Annulation de la part du participant :

Toute annulation d'inscription doit être faite, soit en ligne sur le site d'inscription, soit en prenant contact par mail auprès de l'organisateur. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone.

Conditions de remboursement

- Jusqu'au 15 Mai :
 - o Sans justificatif médical ou tout autre cause d'annulation justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente : remboursement 75% de l'inscription / 100% des options
 - o Avec justificatif médical ou tout autre cause d'annulation justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente : remboursement 90% de l'inscription / 100% des options
- Après le 15 Mai :
 - o Sans justificatif médical ou tout autre cause d'annulation justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente : remboursement 50% de l'inscription (hors option : non remboursable)
 - o Avec justificatif médical ou tout autre cause d'annulation justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente : remboursement 75% de l'inscription (hors option : non remboursable)

Modification / Annulation de l'événement :

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les horaires de départ et les barrières horaires, le parcours, les emplacements des postes de secours et de ravitaillements, sans préavis.

En cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit d'annuler totalement et sans préavis la course.

Pour des raisons sanitaires imposées par l'État ou assimilés, l'organisation peut être amenée à annuler ou à limiter le nombre de participants à l'événement.

Conditions de remboursement

- Jusqu'au 15 Mai :
 - o 100% du montant de l'inscription ou report édition suivante
- Après le 15 Mai :
 - o 80% du montant de l'inscription ou report édition suivante

Recommandations sanitaires :

L'inscription à l'événement engage le participant à respecter les recommandations sanitaires fixées par l'organisateur le jour de l'événement.

Assurances :

Responsabilité civile : la responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de la MAIF.

Assurance dommages corporels :

Sauf s'ils ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Règles sportives :

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

- Aucun engin « à roue » n'est accepté sur le parcours (vélo, poussette, roller, handbike, joëlette...).
- Aide aux concurrents : toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite.
- Suiveurs, accompagnateurs : ne sont pas acceptés sous peine de disqualification (quel que soit leur moyen de déplacement).
- Les chiens ne sont pas acceptés sur le parcours (canitrail).
- Bâtons : le port des bâtons n'est pas autorisé
- Limites horaires : le temps maximum alloué pour la course est de 2h45. Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors-course, et sont sous leur seule responsabilité.

Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Classements et récompenses :

- Classements : il sera établi pour la course : Podium Homme / Podium Femme

- Récompenses :

Junior	Espoir	Senior	Master 0-1-2	Master 3-4-5	Master 6 et +
1 ^{er} H & 1 ^{ère} F	1 ^{er} H & 1 ^{ère} F	1 ^{er} H & 1 ^{ère} F	1 ^{er} H & 1 ^{ère} F	1 ^{er} H & 1 ^{ère} F	1 ^{er} H & 1 ^{ère} F

Pas de cumul de récompense, le coureur suivant est récompensé
 La présence des coureurs récompensés est obligatoire sur le podium.
 En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Publication des résultats : les résultats seront disponibles en direct sur le site UnAutreSport.Com et affichés sur le site de l'arrivée.

Le record de l'épreuve est détenu par BOUVIER Frédéric (1979) avec un temps de 00:53:15 établi le 12 Juin 2011

Réclamation :

Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé. Le coureur incriminé doit déposer sa réclamation au PC course dans un délai maximum de 30 minutes après son arrivée. Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un accompagnateur ou d'un spectateur.

Ravitaillements :

- Cette course est en semi autosuffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires, deux stands seront installés et approvisionnés en boissons, et fruits.
- Postes de ravitaillement
 - au km 8 (Commune : Aiguebelette le lac),
 - au km 12.7 (Commune : Lépin le Lac – La Bauche),

Vestiaires et douches :

Vestiaires, douches et sanitaires accessibles aux coureurs. Vestiaires non gardés

Sécurité et soins :

La compétition se déroule sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront emprunter le côté droit de la chaussée.

- Sécurité des concurrents : la sécurité est assurée par l'Association de Protection Civile de la Savoie (6 secouristes, 1 médecin, 1 ambulance)
- Entraide entre concurrents : tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.
- Protection de l'environnement : tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Droit à l'image :

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Lois informatiques et libertés :

Conformément à la loi "informatique et libertés", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur nom et de leur prénom dans la liste des participants sur le site d'inscription en ligne, et dans la parution des résultats. Pour cela, il leur sera nécessaire de cocher la case CNIL « Communication des informations personnelles » lors de leur inscription en ligne.

Acceptation du présent règlement : le concurrent accepte lors de son inscription en ligne, sans réserve le présent règlement.